

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 23 Mars 2021

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 84*

*Pouvoirs : 11*

*Membres votants : 95*

*Date de la convocation : 17/03/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 23 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VILA Jean-Louis.

***Pouvoirs :*** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur CAVELIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ

*Manuel, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BRANLOT Valérie, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.*

**Délibération n° 23/2021 : Demande de DETR pour l'équipement numérique des France services et des Msap en cours de labellisation France services**

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie compte deux France services, situées à Beaumont le Roger et à la Trinité de Réville et deux Maisons de Services Au Public, situées à Mesnil en Ouche et à Brionne.

La collectivité est en cours de labélisation des deux Msap en France services pour cette année.

Ces structures sont bien réparties sur le territoire. Elles offrent un service de proximité et de qualité.

De nos jours, l'accès au droit évolue. L'e-administration au service des habitants est plus présente dans leurs démarches : accès aux soins, à l'emploi, aux démarches administratives...

Cette (r)évolution numérique peut ouvrir de nouvelles possibilités : de s'informer, de s'émanciper ou de prendre la parole. Cela peut toutefois s'inscrire dans un égal accès au service public et au droit. Il est ainsi essentiel d'accompagner les usagers dans le développement du numérique afin de le rendre accessible à tous. Ceci est primordial dans une société où la dématérialisation se généralise.

« Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. »<sup>1</sup>

Depuis 4 ans, les agents des France services et les Msap sont confrontés à ce problème quotidiennement.

Pour répondre à cette problématique, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a déposé une candidature pour accueillir un conseiller numérique. Il sera en charge notamment de la mise en place d'ateliers numériques au sein des France services mais également sur d'autres structures de la collectivité.

De plus, afin d'accompagner davantage les usagers à l'utilisation de l'outil numérique au sein des France services et des Msap, l'EPCI souhaite acheter du matériel tactile afin de réduire le frein lié à l'utilisation de l'outil numérique, notamment l'utilisation du clavier et de la souris.

Le tactile est plus pédagogique et ludique pour les usagers.

Enfin, la majorité des usagers possède un smartphone.

Ainsi, la collectivité souhaite acheter l'équipement numérique suivant pour chaque France services et Msap en cours de labellisation :

- 2 ordinateurs avec écran tactile,
- 2 tablettes tactiles,
- 1 ordinateur portable pour l'utilisation de la visioconférence.

La visioconférence est une des conditions de labélisation en France services. Les porteurs de projet ont jusqu'en 2022 pour la mettre en place.

Le montant proposé pour les quatre structures s'élève à 13 513,40€ HT, soit 16 216,08€ TTC.

---

<sup>1</sup> Site de [www.cohesion-territoires.gouv.fr/inclusion-numerique-favoriser-lapprentissage-du-numerique-et-developper-les-usages](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/inclusion-numerique-favoriser-lapprentissage-du-numerique-et-developper-les-usages)

De ce fait, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite solliciter une demande de subvention de la DETR pour l'achat de cet équipement à hauteur de 5 405.36€ ; ce qui représente 40% du projet en HT. Le reste à charge à l'EPCI serait de 10 810.72€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- ✓ **VALIDE** le projet d'achat de l'équipement numérique des France services et des Msap en cours de labélisation et de solliciter une demande de subvention de l'Etat via la DETR.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
84	11	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210323-23\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021